



A retourner à :
Caf du Loiret
Service intervention sociale
Secrétariat
2 Place St Charles
45946 Orléans Cedex 9

AIDE AUX FAMILLES ENDEUILLÉES SUITE AU DÉCÈS DU CONJOINT

Vous assumez la charge d'au moins un enfant suite au décès :

- **de votre conjoint**
- **d'un ou des parents de l'enfant**

La caisse d'allocations familiales peut vous apporter un soutien financier ponctuel sous certaines conditions.

Merci de bien vouloir compléter ce document.

Votre nom et prénom :

Votre adresse :

Votre numéro d'allocataire :

Nom et prénom de la personne décédée :

Date du décès :

DATE

SIGNATURE

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel dont le responsable de traitement est la Cnaf. Ce traitement est destiné à suivre, gérer et optimiser les interventions en travail social réalisées par la branche famille de la sécurité sociale. Les destinataires des données sont : les intervenants sociaux, leur encadrement et leur direction.

Conformément à la loi « informatique et liberté » du 06 janvier 1978 modifiée et à l'article 15 du RGPD, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant par courrier postal, en fournissant une preuve d'identité, au directeur de votre Caf de rattachement. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.